

Arrêté inter préfectoral n° DRCL-BICCL-2017275-0001

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

et

Véronique CARON, Secrétaire Générale de la préfecture de l'Orne

le 2 octobre 2017

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'Intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité**

Arrêté inter préfectoral portant actualisation du périmètre
du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine couverte de Nogent-le-Rotrou
(AQUAVAL)



PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité

Intercommunalité

**Arrêté inter préfectoral portant actualisation du périmètre
du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine couverte
de Nogent-le-Rotrou
(AQUAVAL)**

**La Préfète de l'Orne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-18, L.5214-21, L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° 98/2017 du 11 septembre 2017 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté de la Préfète de l'Orne n° 1123-2017-00070 du 14 septembre 2017 donnant délégation de signature à Mme Véronique CARON, Secrétaire Générale de la préfecture de l'Orne ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 356 du 17 mars 1999 modifié, portant création du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine couverte de Nogent-le-Rotrou ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Orne n° 1303-15-0028 du 25 septembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Perche-en-Nocé ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Orne n° 1303-15-0029 du 25 septembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sablons-sur-Huisne ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Orne n° 1303-15-0038 du 16 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Cour-Maugis-sur-Huisne ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Orne n° 1111-16-00024 du 7 mars 2016 portant rattachement de la commune nouvelle de Cour-Maugis-sur-Huisne à la communauté de communes du Perche Rémalardais ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Orne n° 1111-16-00052 du 13 juin 2016 portant réduction du périmètre de de la communauté de communes du Perche Sud ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Orne n° 1111-16-00067 du 6 octobre 2016 portant création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté de communes du Perche Sud et de la communauté de communes du Perche rémalardais ;



Vu la délibération n° 2017-0007 du 27 janvier 2017 du conseil municipal de la commune de Sablons-sur-Huisne demandant son adhésion, pour la totalité de son périmètre, au syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine couverte de Nogent-le-Rotrou (AQUAVAL) ;

Vu la délibération n° 5 du 28 mars 2017 du comité syndical d'AQUAVAL approuvant l'adhésion de la commune de Sablons-sur-Huisne au sein dudit syndicat ;

Vu les délibérations des conseils municipaux et communautaire membres approuvant, à la majorité qualifiée, la modification des statuts du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine couverte de Nogent-le-Rotrou ;

ARRESENT :

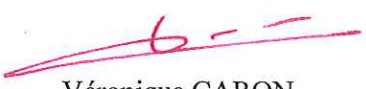
Article 1^{er} : La communauté de communes Coeur du Perche est substituée, de plein droit, au sein du syndicat « AQUAVAL », à la communauté de communes historique du Perche Sud, pour les communes de Berd'huis, Perche-en-Nocé, Saint-Cyr-la-Rosière, Saint-Pierre-la-Bruyère et Verrières, à effet du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : L'adhésion de la commune nouvelle de Sablons-sur-Huisne, pour la totalité de son périmètre, à savoir pour les communes historiques de Condeau, Condé-sur-Huisne et Coulonges-les-Sablons, est acceptée.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Orne et messieurs les directeurs départementaux des finances publiques d'Eure-et-Loir et de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures d'Eure-et-Loir et de l'Orne.

Chartres, le - 2 OCT. 2017

La Préfète de l'Orne,
Pour la Préfète,
La Sous-préfète,
Secrétaire Générale



Véronique CARON

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général



Régis ELBEZ